

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 26 Septembre 2023
Convocation du 19 Septembre 2023

Date d’Affichage :

27 Septembre 2023

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 24

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 9

Nbre d’excusés sans pouvoir : ... 0

Nombre de votants : 33

Etaient présents : MM. Christophe DORÉ, Philippe BEAUFILS, Ludovic HÉBERT, Mme Linda HOCDE, M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. François BOMBÉREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Jean-Claude LEPILLER, Mme Dominique COUBRAY, MM. Dominique METOT, Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Mmes Sylvie DEVAUX, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, MM. Jean-Marc ORAIN, Mme Carole TANAY, MM Rachid CHEBLI, Johnny ALEXANDRE, Nicolas MERLIER, M. François PAIN.

Excusés : Mme Marie-Jeanne DEMOL, MM. Ludovic HEBERT, Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBÉE, Lynda BENARD, MM. Tony DENOYERS, Julien LAPERT, David RIBEIRO, Mme Marina ROUSSEL

- Mme DEMOL avait donné procuration à mme GOUDAL-MANOURY
- M. HEBERT avait donné procuration à M. LE SAUX
- M. VIARD avait donné procuration à M. LEPILLER
- Mme BOBÉE avait donné procuration à Mme FERCOQ
- Mme BENARD avait donné procuration à Mme HOCDE
- M. DENOYERS avait donné procuration à M. BEAUFILS
- M. LAPERT avait donné procuration à M. HEDOU
- M. RIBEIRO avait donnée procuration à M. GRIEU
- Mme ROUSSEL avait donné procuration à M.ALEXANDE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) CRÉATION ET MODIFICATION 2023

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

L’annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d’investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l’annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d’investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d’engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l’intégralité d’une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice. Elle se décompose ainsi :

.../...

.../...

- De l'autorisation de programme (AP) : Elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Considérant l'évolution des études pré-opérationnelles et techniques sollicitées auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie par la commune de Bolbec (délibération ST2021/8 du 12 mai 2021 et délibérations pour les avenants 1 & 2 présentées ce jour) sur l'opération « Friche de la fonderie du Val Richard », il est nécessaire de créer l'AP/CP correspondante ;

Considérant la nécessité de modifier le libellé de l'opération n° « PVD2022009 - ZAC Mairie », par « PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la mairie » du fait qu'il ne s'agit pas d'une Zone d'Aménagement Concertée ;

Considérant l'évolution de l'opération « PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la mairie » concernant son coût prévisionnel ré estimé à l'occasion de l'attribution des marchés de travaux, il est nécessaire de modifier l'AP/CP ci-après :

Situation actuelle :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025 et suivants
PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la Mairie	2 600 000,00 €	23 568,00	1 200 000,00 €	1 300 000,00 €	76 432,00 €

Modifiée ainsi **en dépenses** :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025 et suivants
PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la Mairie	3 000 000,00 €	23 568,00	1 200 000,00 €	1 300 000,00 €	476 432,00 €
2023004 – Friche de la fonderie du Val Ricard	1 060 000,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €	1 000 000,00 €

.../...

.../...

En recettes :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025 et suivants
2023004 – Friche de la fonderie du Val Ricard	30 000,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €	

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la création et la modification des Autorisations de Programme ci-dessus ainsi que leurs Crédits de Paiement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,

(suivent les signatures)

Le Maire,

Christophe DORÉ

